

FORMATION «ACCESSIBILITÉ»

MODULE A : Accessibilité et adaptabilité de tout pour tous : Les fondamentaux

MODULE B : Le logement, maintien à domicile et confort d'usage pour tous - Bâts d'habitation collectifs,

MODULE C : Etablissements Recevant du Public catégories 1 à 5, et leurs abords



HANDIBAT® SILVERBAT® Des marchés pour les entreprises



2025

Module A

Module B

Module C

Seine et Marne 77	09 mars 2026	10 mars 2026	-
Yvelines 78	26 mai 2026	27 mai 2026	-
Essonne 91	15 juin 2026	16 juin 2026	-
Val d'Oise 95	9 février 2026	10 février 2026	-

L'ACCESSIBILITÉ : UNE FORMATION, DES MARCHÉS POUR LES ENTREPRISES

La formation "Accessibilité" vous permet :



1/ d'acquérir les compétences requises pour :

- Réaliser des travaux d'accessibilité ou de maintien à domicile pour les personnes âgées et handicapées (spécificités, réglementation, intervention d'un ergothérapeute, financements publics, mises en situation, études de cas, ...)
- Réaliser des travaux d'accessibilité dans le cadre d'Etablissements Recevant du Public (ERP de la 1ère à la 5ème catégorie).

2/ de déposer un dossier permettant à l'entreprise d'obtenir le droit d'usage de la marque HANDIBAT®, la référence en matière de d'accessibilité des bâtiments, et ainsi de mettre en avant vos compétences, d'être référencé sur le site www.handibat.info, d'être connu des membres de la Commission Départementale (voir ci-après), des associations de personnes handicapées, des ergothérapeutes, des architectes, ...



DEVENIR UNE ENTREPRISE HANDIBAT® ET SILVERBAT® : COMMENT FAIRE ?



► 3/ Le dossier passe ensuite en Commission Départementale. Cette Commission regroupe des organismes locaux qui connaissent ainsi les entreprises labellisées : La Préfecture (DDT), la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), le CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie), SOLIHA, l'Agence AUTONOMY, BEL'AVIE, une association pour handicapés, la CAPEB, ...)

► 4/ HB DEVELOPPEMENT accorde le droit d'usage de la marque HANDIBAT® (et SILVERBAT® si le stagiaire a suivi le module B) à l'entreprise en tenant compte des avis de la Commission (pour une durée de 3 ans, avec renouvellement à l'issue de cette période).

Remarque concernant les formations :

- Lorsque c'est possible, certains partenaires locaux interviennent dans les formations, ce qui permet à l'entreprise de se faire connaître en amont : La MDPH, SOLIHA, BEL'AVIE, l'Agence AUTONOMY (partie "financements publics" du module B), un ergothérapeute en libéral ou travaillant au sein d'une structure, une personne handicapée, ...



Renseignez-vous !

Correspondant HANDIBAT®

Cécile BOULLOT

① 01 34 32 33 62

cecile.boullot@capeb-grandecouronne.fr



Inscrivez-vous !

Service Formation

Salem GHERIBI

① 01 34 32 33 69

salem.gheribi@capeb-grandecouronne.fr